



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 95361

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les destructions de logements palestiniens par Israël dans les territoires occupés. Amnesty international a publié un rapport alarmant sur ce sujet, intitulé "La sécurité du foyer ? Les destructions de logements palestiniens par Israël", qui révèle l'ampleur de ces démolitions. Selon les Nations Unies, en 2009, plus de 600 Palestiniens ont perdu leur domicile, démolis sur ordre des autorités israéliennes sous prétexte de constructions illégales. Or les restrictions en matière d'urbanisme subies par les Palestiniens vivant dans les territoires occupés (refus de délivrance de permis de construire, y compris au terme de procédures administratives et judiciaires longues et onéreuses) sont telles qu'elles conduisent certaines familles palestiniennes à poursuivre leur projet de construction sans autorisation officielle. Les démolitions se produisent en outre sans que leurs occupants ne soient prévenus à l'avance, ne leur permettant pas de récupérer leurs effets personnels et trouver une nouvelle solution d'hébergement. Les Nations Unies estiment à 4 800 les ordres de démolition en instance. Par ailleurs, Israël poursuit le peuplement des colonies en Cisjordanie et Jérusalem-est, en violation de l'article 49 de la 4e convention de Genève, lui interdisant de procéder « au transfert de sa propre population dans le territoire occupé », confirmé par la résolution n° 465 du 1er mars 1980 du conseil de sécurité des Nations Unies. Aussi, il souhaite connaître la position du Gouvernement à ce sujet et les initiatives qu'il envisage de prendre pour inciter l'État israélien à respecter le droit international humanitaire et les résolutions du conseil de sécurité des Nations Unies.

Texte de la réponse

La France est résolument engagée en faveur de l'application du droit international et appelle les autorités israéliennes à respecter la liberté de résidence des Palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Notre pays a toujours manifesté son attachement à ce que la IVe convention de Genève, qui interdit la création de faits accomplis en temps d'occupation, s'applique dans les Territoires palestiniens. La France considère également que ces faits accomplis constituent un obstacle sur le chemin d'une paix juste et durable, qui passe par la création, aux côtés d'Israël, d'un État de Palestine souverain et viable établi sur la base des frontières de 1967, avec des échanges agréés de territoires, Jérusalem devenant la capitale des deux États. Sur cette base, nous avons demandé à plusieurs reprises à Israël de respecter ses engagements internationaux, notamment ceux pris au titre de la « Feuille de route », en s'abstenant notamment de procéder à l'expulsion, à la saisie ou à la destruction de biens palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. L'Union européenne, à travers les conclusions du Conseil affaires étrangères du 13 décembre 2010, a de nouveau appelé les parties à s'abstenir de toute action unilatérale de provocation ou qui saperait les perspectives de paix. Le consulat général de France à Jérusalem suit de près la situation sur le terrain en matière de démolitions et d'expulsions, par le biais de visites de terrain, de contacts avec les personnes concernées, et d'une présence régulière aux procès touchant à cette question. Il contribue activement au rapport des chefs de mission européens sur Jérusalem-Est, qui met notamment l'accent sur les destructions de maisons. Par ailleurs, le consulat général finance l'action de plusieurs ONG spécialisées dans le domaine des expulsions et destructions de maisons palestiniennes, telles

que le Norwegian Refugee Council, l'ONG palestinienne Al-Maqdsi, l'ONG israélienne Hamoked, ainsi que l'organisation Madaa Silwan, à Jérusalem-Est, qui agissent en faveur des droits des Palestiniens et leur apportent un soutien juridique.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95361

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13219

Réponse publiée le : 26 avril 2011, page 4215